

Conseil municipal du 7 février 2025

Présence des conseillers :oui

Absent excusé: [Mme Stéphanie Castaldi](#),[M. Jean-Philippe MACCHIONI](#),[M. Patrick MARAUX](#),[M.Gaëtan Caron](#)

Secrétaire de Séance : [Adien Périat](#)

Amorce des prévisions budgétaires

Révision du financement de l' appartement 38 grande rue ,ne pas faire suite à Sohlia.

La commune est déjà engagée dans des frais importants suite à l'étude sur l'église avec la DRAC
Refaire en partie le fossé route Brenod après la pont de chemin de fer à gauche en direction d'Etrepigney sur 60 m, l'eau se déverse sur la route.

L'af demande une participation pour l'entretien des chemins 500€.

Pour cela il faudrait une convention sur l'utilisation de ceux ci.?

Achat d'un chauffe assiettes pour la salle des fêtes.

Intra muros validation de l'adhésion au site.

Délibérations

Taxe d'aménagement,

Maintien à 3 % pour la part communale

Taux départemental 1,5 %

Redevance archéologique 0,4 %

Valeurs forfaitaire 2024 par m² de surface :

Pour les 100 premiers m² elle est divisée par deux.

- 1 036 € par m² en Île-de-France (contre 1 004 € en 2023).
- 914 € par m² en province, hors Île-de-France (contre 886 € en 2023).
- 258 € par m² pour les piscines.

Les piscines d'une surface de moins de 10 m² sont ce qu'on appelle des mini piscines. Elles ne sont pas soumises à imposition

Vote des 3 taxes

Maintenir les taux de 2024

Foncière bâtie 38,94 %

Foncière non bâtie 25,75 %

Habitation 6,82 % *seules les résidences secondaires restent imposées à la taxe d'habitation.*

Vote des subventions

- Association des parents d'élèves 'a pas de loue' 300€
- Fnaca 50€
- Souvenir français 100€
- Villages foret de chaux déjà versée en 2024 (double titre)
- Ccsva 100€
- Mouchard TGV 30€
- Radeliers 20€
- Union sportive arboisienne 50€
- Réserve action sociale 800€

Prochain conseil 28 mars